



Assurance auto retrait du contrat

Par **8612**, le **26/09/2017 à 09:20**

bonjourrrnrnje souhaiterais être guidée car actuellement, mon nom apparaît en tant que 1^{er} conducteur sur l'assurance voiture de mon ex conjoint; j'en ai informé l'assurance par oral de notre séparation mais ne souhaite pas me retirer du contrat effectivement le contrat est au nom de monsieur ainsi que la carte grise, comment je peux faire puisque je n'ai pas de contact avec monsieur je lui ai laissé des messages vocaux sans réponse, monsieur c'est toujours fait assurer en deuxième conducteur pour payer moins cher que ce soit avec moi ou d'autre avant cela m'embête d'autant plus que je ne conduis jamais la voiture et ne la conduirai jamais de plus depuis peu il ne paie plus sa prime d'assurance. Quelles sont les voies juridiques que je peux faire valoir auprès de l'assurance pour que l'on me retire de ce contrat ?

cordialement

Par **chaber**, le **26/09/2017 à 09:39**

bonjourrrnrn[citation]en ai informé l'assurance par oral de notre séparation[/citation] Pour les assureurs il vaut mieux traiter par LRARrrnrn[citation] ne souhaite pas me retirer du contrat effectivement le contrat [/citation]rrnrn[citation]ce soit avec moi ou d'autre avant cela m'embête d'autant plus que je ne conduis jamais la voiture et ne la conduirai jamais[/citation] contradiction dans vos proposrrnrn[citation] il ne paie plus sa prime d'assurance. [/citation] si les primes sont impayées il y aura mise en demeure avec résiliation après 40J de la date d'envoi

Par **8612**, le **26/09/2017 à 11:54**

alors citation "ne souhaite pas me retirer du contrat" je parle bien sur de l'assureur

Par **8612**, le **26/09/2017** à **11:55**

informer oralement effectivement un lrar sera mieux

Par **8612**, le **26/09/2017** à **11:58**

Citation :rnil ne paye plus sa prime d'assurance.rnsi les primes sont impayées il y aura mise en demeure avec résiliation après 40J de la date d'envoirnna y t-il pas un risque pour moi en tant que 1 er conducteur sur le contrat ,

Par **Lag0**, le **26/09/2017** à **13:19**

Bonjour,rnSi l'assurance n'est plus payée, elle sera résiliée par l'assureur selon la procédure légale, donc votre problème sera définitivement réglé.rnSi le contrat est uniquement au nom de monsieur, vous n'avez aucun souci à vous faire. C'est lui et seulement lui l'assuré, vous n'êtes qu'un des conducteurs cités au contrat.

Par **8612**, le **26/09/2017** à **13:26**

je vous remercie pour votre réponse, donc je pourrai demander mon relever de situation dans quelque mois et celui ci n aura pas d'indication sur le non paiement de cotisation?

Par **Lag0**, le **26/09/2017** à **13:33**

En quelle qualité voulez-vous demander un relevé de situation puisque vous n'êtes pas l'assuré ?

Par **chaber**, le **26/09/2017** à **13:52**

bonjourrrnle relevé d'information recense tous les sinistres que vous avez pu avoir au cours des cinq dernières années (le nombre, la nature du sinistre, la date à laquelle vous avez eu un accident par exemple, et le niveau de responsabilité du conducteur).rn rnY figurent également : le numéro d'immatriculation du véhicule, **les coordonnées du/des conducteur(s) : nom, prénom, date de naissance, permis de conduire**. Vous trouverez aussi la date de souscription du dernier contrat, ainsi que le coefficient bonus malus.

Par **8612**, le **26/09/2017** à **14:00**

situation : En quelle qualité voulez-vous demander un relevé de situation puisque vous n'êtes pas l'assuré ?
en qualité de premier conducteur, si ce n'est pas possible dites le moi.
mais il est vrai que j'aimerais bien savoir si des sinistres aurait pu être déclarer en mon nom ces dernier mois sans que je le sache

Par **Lag0**, le **26/09/2017** à **15:31**

[citation]en qualité de premier conducteur, si ce n'est pas possible dites le moi.
[/citation]
C'est le titulaire du contrat qui doit faire la demande. L'assureur n'a aucune obligation de vous le transmettre à vous...